



Reconnaissance de l'État

La reconnaissance concerne un établissement et non le diplôme délivré. Elle permet de percevoir des subventions et d'accueillir des étudiants boursiers.

Si vous vous interrogez sur la reconnaissance d'une école par l'État, contactez le rectorat de votre académie.

Certification professionnelle

La certification professionnelle désigne un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle.

Les certifications professionnelles reconnues par l'État sont enregistrées au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Il permet de connaître pour chaque titre : la date de reconnaissance de l'État, le niveau d'études (du niveau V pour un CAP au niveau I pour un bac + 5), les secteurs d'activité et les types d'emploi concernés, les modalités d'accès (formation initiale ou continue, apprentissage, VAE).

Pour connaître tous les titres inscrits au RNCP : www.cncp.gouv.fr

Les diplômes nationaux délivrés par les universités, les diplômes visés et les titres d'ingénieur diplômé sont inscrits de droit au RNCP.

Visa

Le visa est une procédure de reconnaissance académique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour les diplômes délivrés par les écoles supérieures techniques et consulaires.

Un diplôme visé a la valeur d'un diplôme national universitaire et donne accès au cycle LMD (en France ou à l'étranger).

Il est accordé pour une durée maximale de 6 ans renouvelable. Les diplômes visés sont inscrits de droit au RNCP. Certains confèrent le grade de master.

Atouts d'un diplôme visé

- Un diplôme visé atteste à la fois de compétences professionnelles et d'un haut niveau académique.
- Le visa reconnaît la qualité des compétences acquises dans une formation. C'est un avantage pour être recruté auprès des grandes entreprises.
- Les diplômes visés sont les mieux situés dans les grilles de salaires fixées par les conventions collectives des entreprises.

Grade de master

Le grade de master est délivré par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il valide un niveau bac + 5, avec une meilleure visibilité internationale. Il s'obtient à l'université, dans les écoles d'ingénieurs et dans certaines écoles supérieures de commerce et de gestion.

Attention, le grade de master n'est pas attribué automatiquement à une formation bac + 5, même visée par l'État !

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Mastère spécialisé

Ne pas confondre le grade de master avec le label mastère spécialisé ! Ce dernier est attribué par la Conférence des Grandes écoles (CGE). Il ne s'agit pas d'une reconnaissance officielle de l'État.



Le mastère spécialisé ne confère pas de niveau ni de grade à ses titulaires, mais il se prépare en général après un master.

www.cge.asso.fr

Titres d'ingénieur diplômé

Les titres d'ingénieur diplômé sont délivrés par les écoles d'ingénieurs habilitées par la Commission des titres d'ingénieur (CTI). Ils confèrent à leurs titulaires le grade de master. Les diplômes d'ingénieur sont inscrits de droit au RNCP.

www.cti-commission.fr

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Autres certifications enregistrées au RNCP

Les titres ou certificats délivrés par les établissements publics en leur nom propre, par exemple les diplômes d'université (DU), ou par les établissements d'enseignement supérieur privé peuvent être enregistrés au RNCP à la demande des établissements, après avis de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) et décision ministérielle publiée au *Journal officiel*.

Accordé par l'État pour une durée maximale de 5 ans renouvelable, l'enregistrement au RNCP donne officiellement un niveau de qualification à une certification professionnelle.

Cette garantie de l'État ne porte que sur le niveau professionnel du titre. Il ne lui accorde pas d'équivalence avec les diplômes ou grades universitaires.

Les poursuites ou reprises d'études sont possibles, mais seule l'instance (université ou école) recevant une candidature est légitime pour apprécier la valeur qu'elle accorde à une certification professionnelle.

Atouts d'une certification enregistrée sur demande au RNCP

- Bénéficier d'une qualification reconnue par un titre ou un diplôme favorise l'embauche.

- Certaines conventions collectives prennent en compte les certifications dans leur classification.
- La plupart des concours administratifs admettent, dans leurs conditions d'inscription, les certifications professionnelles parce que leur niveau est officiellement reconnu.
- La préparation d'une certification enregistrée au RNCP peut faciliter l'obtention de financements (pour un congé individuel de formation, par exemple).

www.cncp.gouv.fr

CIDJ, Centre d'information et de documentation jeunesse

101 quai Branly - 75015 Paris
M° Bir-Hakeim (ligne 6)
ou RER Champ-de-Mars (ligne C)

Horaires d'ouverture

Du mardi au vendredi de 13h à 18h,
le samedi de 13h à 17h

*Un entretien **complémentaire sur rendez-vous**
et à l'initiative du conseiller peut être proposé
le lundi toute la journée
ou le matin du mardi au vendredi.*



Le hall du CIDJ est accessible aux personnes handicapées.

Des conseillers vous informent
par téléphone au 01 44 49 29 32
du lundi au vendredi de 10h à 13h

www.cidj.com

www.facebook.com/CIDJParis

www.twitter.com/Le_CIDJ

www.jcomjeune.com

www.facebook.com/JcomJeune

www.twitter.com/JcomJeune



MAIRIE DE PARIS

iledeFrance

Septembre 2013

cidj

Lexique de l'enseignement supérieur

Reconnaissance, certification professionnelle, visa...
Comment s'y retrouver ?



Les conseillers du CIDJ

Au CIDJ, des conseillers vous aident à vous repérer et à choisir la formation qui vous convient le mieux.

Du mardi au vendredi de 13h à 17h30 (dernier entretien à 17h),
le samedi de 13h à 17h.

Documentation consultable au CIDJ

- *Après le bac* (Onisep)
- *Le Guide des études supérieures* (L'Étudiant)
- *Le Guide des masters, mastères et MBA* (L'Étudiant)

